



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service eau, nature et biodiversité
Unité gestion des procédures environnementales

ACTIVITE DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS

RECEPISSE DE DECLARATION

N° 10

Renouvellement – Transport

*Le préfet du Morbihan
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite*

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 541.8 et R. 541-50 à R. 541-53 et le titre Ier du livre V ;

VU le récépissé de déclaration de renouvellement d'activité de transport par route de déchets délivré le 16 juin 2014 à la société ETS Le Gouguec ;

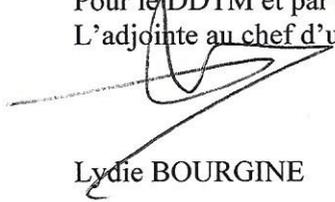
Délivre à la société ETS Le Gouguec, dont le siège social est situé 12 rue Abbé Le Barc'h 56410 ERDEVEN, récépissé de sa déclaration du 12 mars 2019 relative à son activité de **transport par route de déchets non dangereux** ;

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R. 541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de 5 ans, soit jusqu'au 12 mars 2024.

Vannes, le 12 mars 2019

Pour le préfet et par délégation
Pour le DDTM et par délégation
L'adjointe au chef d'unité


Lydie BOURGINE

**Monsieur le directeur
ETS Le Gouguec
12 rue Abbé Le Barc'h
56410 ERDEVEN**

Copie à :
– M. le maire d'ERDEVEN